



Possible refus d'admission à l'école des douanes ..

Par **Beleze**, le **19/03/2016** à **08:05**

Bonjour,

J'ai un soucis qui me tracasse. Mon parcours professionnel est le suivant : j'ai fait 10 ans dans la Marine Nationale dont 3 ans dans une unité d'élite de la marine. Depuis, je suis convoyeur de fonds et depuis 1 an, je suis chef de bord. En 2004, j'ai été condamné à une amende de 100 euros pour un vol en réunion de friandises et de peluches. Les personnes qui étaient avec moi ont mis ses objets dans ma voiture sans que je m'en rende compte. En fait j'étais parti au wc de la station. Je me suis fais avoir. Je ne suis pas inscrit au B2, par contre la mention est sur le TAJ. Je n'ai pas eu de problème pour avoir ma carte pro pour travailler dans les métiers de la sécurité, avec port d'arme, et agrément du préfet.

Admettons que l'administration des douanes refuse mon intégration à l'école, y aurait-il une contradiction de l'Etat ? d'un côté on me fait confiance et de l'autre non.

Merci de vos réponses.